



Remplacement fenetres pour nouveau propriétaire

Par MStefano

Bonjour,

je me permets de vous demander un conseil concernant ma situation.

J'ai acheté un nouveau appartement le 8 janvier 2020, e j'ai prévu de faire des travaux parmi lesquels renouveler volet et fenêtres.

Compte tenu de la date acquisition, je n'ai pas eu la possibilité de faire passer la requête pour la toute première assemblée générale qui aura lieu en Janvier 2020 (et le syndic a refusé de rajouter ça à l'ordre du jour).

Le syndic me dit maintenant que je dois attendre un an pour pouvoir soumettre ma requête et donc faire les travaux.

Sachant que:

- je dois change coté rue et coté cour
- volets e fenêtres ne changent pas l'aspect de la façade en ce qui concerne couleur et forme
- uniquement les matériaux vont changer (fenêtres seront PVC alors qu'elle étaient en fer)
- les volets sont cassés, il y a des partie manquantes, ils ne se ferment plus et il y a aussi le risque que des pièces se détachent

Il n'y pas vraiment moyen d'anticiper et obtenir une validation "extraordinaire" des travaux?

Qui sera responsable si une pièce d'un volet se détache et tombe sur la rue (en ayant prévenu le syndic du risque)?

Quelle est le risque si je décide quand même de continuer avec le remplacement?

Merci beaucoup pour votre aide.

Bien cordialement,

Stefano.